PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

le Ministère de l'Intérieur aide les jeunes

Plan 10000 JEUNES
STAGES
CONTRATS
OPPORTUNITÉS

LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE RHÔNE

Plus d'informations sur **www.10000jeunes-interieur.fr**

SOMMAIRE

LA PRÉFECTURE DU RHÔNE

- Le Cabinet du Préfet de région P 04
- La Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône P 05
- La Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale (DAJAL) P 06
- La Direction de la Sécurité et de la Protection Civile (DSPC) P 07
- La Direction de la Coordination et des Politiques Interministérielles (DCPI) P 08
- Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) P 09
- La Direction des Migrations et de l'Intégration (DMI) P 10

LES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

- La Direction départementale de la sécurité publique du rhône (DDSP69) P 12
- Le Groupement de Gendarmerie Départementale du rhône (GGD) P 14
- Le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie de Secours (SDMIS) P 17
- L'État-Major Interministériel de Zone (EMIZ) P 20

LES SERVICES TERRITORIAUX

- La Direction Départementale des Territoires (DDT) P 22
- La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) P 23
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) P 25

LA PRÉFECTURE DU RHÔNE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Cabinet du Préfet de région

Le cabinet du Préfet de région est dirigé par Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, Sous-Préfet, directeur de cabinet. Il est épaulé par Jérémy SOUCIER, Chef de cabinet, et Kamel AMEROUCHE, Chef du service régional de la communication interministérielle. Doté d'un effectif de 37 agents, le cabinet a vocation à assurer essentiellement des missions de représentation, de communication et d'analyse politique.

Missions et compétences

Le cabinet du Préfet de région a le rôle d'assurer et d'organiser la représentation de l'État : gestion de l'agenda du Préfet, organisation des visites ministérielles, des déplacements des membres du corps préfectoral, protocole, organisation des cérémonies patriotiques, gestion des interventions et des décorations.

Le cabinet a aussi la charge de la communication de l'État : gestion des réseaux sociaux, informations générales des médias et des partenaires institutionnels sur l'actualité de l'État. Le directeur de cabinet a également en charge les dossiers liés aux cultes et au vivre-ensemble.

Il est chargé de coordonner les réponses aux nombreuses interventions adressées au Préfet et suit également la vie politique locale.

Il participe enfin pleinement à la gestion de crise dans le contexte épidémique que nous connaissons, en assurant les réponses aux questions adressées par les particuliers et entreprises à la préfecture.

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

L'arrondissement de Villefranche-sur-Saône compte 260 000 habitants. La sous-préfecture compte une vingtaine d'agents, sous l'autorité du sous-préfet Pierre CASTOLDI.

Missions et compétences

Sous l'autorité du Préfet, le sous-préfet met en œuvre les politiques de l'État au niveau infra-départemental. Il anime et coordonne l'action des services de l'État dans son arrondissement. Il est aussi l'interlocuteur naturel des présidents d'EPCI et des élus des 143 communes et communes déléguées de l'arrondissement.

La sous-préfecture est structurée en 3 bureaux :

Le bureau des collectivités locales et du développement des territoires

Fonctionnement des collectivités : les actes des collectivités locales (délibérations, arrêtés, ...) sont réceptionnés en sous-préfecture. Chaque année, le sous-préfet établit la programmation d'aides attribuées aux communes : dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local.

Accompagnement des projets des territoires.

Mise en œuvre des politiques de l'emploi, de l'urbanisme et de l'environnement ...

Liens avec le monde viticole.

Le bureau de la cohésion sociale

Cohésion sociale (politiques du logement, actions envers les plus défavorisés).

Suivi de la politique de la ville relations avec le délégué du préfet.

Gens du voyage. CAPEX et COMEX pour la prévention des expulsions locatives.

Le bureau de la réglementation et des sécurités

Relations avec les services de police et gendarmerie.

Gestion de crise (ex : application locale des décisions nationales et départementales durant la crise sanitaire).

Attributions régaliennes du sous-préfet (débits de boissons, épreuves sportives, associations loi de 1901, suspension de permis de conduire, ...).

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale (DAJAL)

La direction des affaires juridiques et de l'administration locale, composée de 49 agents, exerce le contrôle de légalité et budgétaire des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Interlocutrice des collectivités territoriales, elle est également chargée de la coopération intercommunale, de l'attribution des dotations de l'État, des procédures de déclaration d'utilité publique et de l'urbanisme commercial. Elle assure la gestion des élections politiques et professionnelles, des associations loi 1901, de la réglementation générale hors sécurité (dont notamment le funéraire). Elle assure par ailleurs la défense de l'État devant les tribunaux administratifs.

Missions et compétences

Le contrôle des actes des collectivités et de leurs groupements est centralisé à la Préfecture du Rhône.

1 – La direction des affaires juridiques et de l'administration locale :

- Conseille : en amont des procédures pour la commande publique ; les interventions économiques ; les finances locales ; les documents d'urbanisme (autorisations du droit des sols…) ; les enquêtes publiques ; les affaires domaniales ; le fonctionnement des institutions ; la fonction publique territoriale ; la police administrative…) afin de les sécuriser.
- Fait respecter les lois et règlements à travers l'exercice du contrôle de légalité.

2 – La direction gère également l'attribution des dotations aux collectivités qu'elles soient à la manœuvre du Préfet (ex : DETR, DSIL, FNADT, …) ou de celle du Ministère de l'Intérieur (DGF, DMTO …).

3 – Par ailleurs, l'organisation matérielle des élections politiques et la gestion de ces élections est assurée par la direction en lien avec les collectivités.

PRÉFET DU RHÔNE
Liberté Égalité Fraternité

La Direction de la Sécurité et de la Protection Civile (DSPC)

Direction rattachée au Préfet délégué pour la Défense et la Sécurité pour l'essentiel de ses attributions (sauf les expulsions locatives rattachées à Mme la Préfète Secrétaire Générale et la sécurité routière rattachée au directeur de cabinet du Préfet de Région). Le DSPC assiste aux réunions CODIR présidées par Mme la Préfète Secrétaire Générale.

3 bureaux, 36 agents :

- **le Bureau des polices administratives (BPA) : 22 agents**
- **le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) : 10 agents**
- **le Bureau de la sécurité routière (BSR) : 2 agents Préfecture (+ 2 réservistes de la police nationale)**

Implantation : rue de Bonnel, Lyon 3

- **BPA : 1er étage bâtiment Corneille et 2ème étage bâtiment Molière**
- **SIDPC : 1er étage bâtiment Corneille**
- **BSR : rdc bâtiment Corneille**

Missions et compétences

Le Bureau des polices administratives,

Il gère essentiellement les réglementations à caractère sécuritaire : débits de boissons, armement des polices municipales, armes, manifestations sur la voie publique, vidéoprotection, expulsions locatives, épreuves sportives et aériennes, drones, fourrières, garde particulier, visites à détenus, etc. Il assure également la gestion du portefeuille d'activités des professions réglementées de la route telles que les agréments des auto-écoles et délivrance du diplôme aux enseignants de la conduite, taxis, les véhicules avec chauffeurs, les attestations d'aptitude physique à la conduite, ...

Le Bureau de la Sécurité Routière,

Ce bureau est chargé d'animer la politique locale de lutte contre l'insécurité routière. Il réalise des actions de prévention grâce notamment à un réseau de 70 intervenants départementaux de sécurité routière. Il entretient des liens étroits avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière : partenaires institutionnels, associations, entreprises, ... Au niveau départemental, il peut s'appuyer sur l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) placé en DDT.

Le Service interministériel de défense et de protection civiles,

Il a en charge les mesures de protection des populations face aux risques. Il veille à la réalisation des plans de secours adaptés (plan ORSEC,...) au fonctionnement des procédures d'alerte et coordonne les différents acteurs de la gestion de crise. Son action en matière de défense civile et de prévention des actes malveillants s'est largement accrue (VIGIPIRATE, secteurs d'activité d'importance vitale, etc.).
Il est également chargé d'une mission de prévention (établissements recevant du public, études de sécurité publique, secourisme, information préventive,...).

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Direction de la Coordination et des Politiques Interministérielles (DCPI)

Missions et compétences

La direction de la coordination et des politiques interministérielles exercent à la fois des missions de coordination interne en lien avec les services de l'État mais aussi des missions en lien avec les collectivités locales.

Les relations avec les collectivités locales s'articulent autour des axes suivants :

- Une mission d'appui territorial qui englobe les missions d'animation des services territoriaux de l'État et les missions d'ingénierie territoriale. Elle concourt à l'émergence et à la réalisation de projets d'aménagement local en lien avec les différents services de l'État et les collectivités territoriales concernés. Elle assure la coordination interministérielle et le suivi des politiques publiques liées à l'économie, l'emploi et l'aménagement du territoire.

- Une mission politique de la ville et égalité des chances, pilotée par le Sous-Préfet de la Politique de la Ville, qui assure notamment la déclinaison sur le territoire des orientations des comités interministériels pour l'égalité des chances. Les délégués du préfet, rattachés à cette mission, sont sous l'autorité hiérarchique du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité.

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) Permis de Conduire de Lyon

Missions et compétences

Instruction des demandes dématérialisées de permis de conduire nationaux effectuées par les usagers sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Le CERT traite les démarches relatives à l'inscription pour le permis de conduire et à la délivrance du permis de conduire après réussite aux examens.

Les dossiers traités par le CERT concernent des usagers résidant dans d'autres départements (12, 13, 14, 15, 39 et 90).

Les dossiers des usagers du Rhône sont instruits par le CERT du Calvados.

L'objectif poursuivi par cette organisation dématerialisée vise à assurer un traitement national uniforme de tous les dossiers.

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Direction des Migrations et de l'Intégration (DMI)

La DMI comporte 160 agents répartis en sept bureaux, au sein du bâtiment Molière.

Missions et compétences

La DMI est chargée de mettre en œuvre les règles relatives aux droits des étrangers, qui concernent la situation de plus de 50 000 personnes chaque année : accueil et séjour, droit d'asile et hébergement, procédures d'éloignement et contentieux, contrôle et confection des titres, demandes de naturalisation et intégration des étrangers régulièrement installés dans le département du Rhône.

Elle intervient pour certaines thématiques sur un périmètre départemental (séjour, éloignement), pour d'autres sur un périmètre interdépartemental (guichet unique asile, naturalisations) mais aussi sur un périmètre régional (pôle Dublin).

En co-pilotage avec les services régionaux de l'État, la DMI est également en charge de l'animation régionale opérationnelle et stratégique des politiques d'asile, de lutte contre l'immigration irrégulière et d'intégration en Auvergne–Rhône-Alpes.

LES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

La Direction départementale de la sécurité publique du rhône - (DDSP69)

Zone de compétence

Forte de ses 2800 agents, la DDSP du Rhône assure la protection et la tranquillité des deux-tiers de la population du département c'est-à-dire près de 1,2 millions d'habitants concentrés sur 24 communes. Ses agents sont repartis dans 16 commissariats sur l'agglomération lyonnaise, un à Villefranche sur Saône (avec Limas, Arnas et Gleizé) et un à Givors (avec Grigny).
Le Contrôleur Général Nelson BOUARD est le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône.

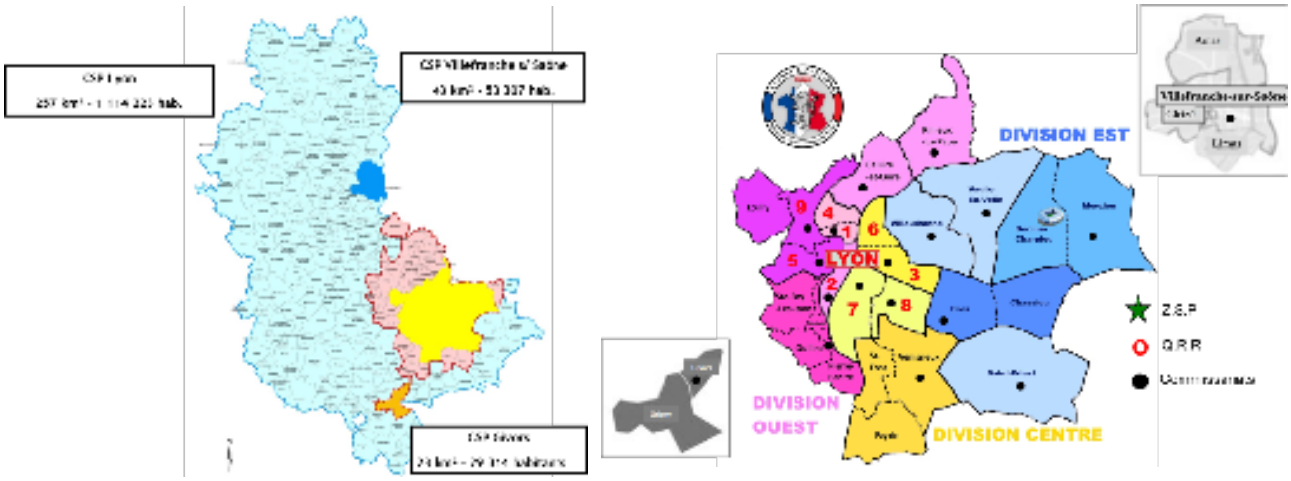

Missions et compétences

Implantée dans des zones urbaines à forte densité de populations, la DDSP du Rhône reçoit quotidiennement plus de 1 200 appels sur le « 17 », qui génèrent en moyenne une intervention toutes les 5 minutes.
Elle lutte ainsi chaque jour contre toutes les formes de délinquance, qu'il s'agisse des atteintes aux personnes, aux biens, à l'autorité ou aux institutions.

Acteur majeur de la Sécurité du Quotidien dont le but est de répondre le plus rapidement possible aux problématiques soulevées par les citoyens et les élus, la DDSP du Rhône a fixé son organisation autour de ses trois missions principales : la présence sur la voie publique, la mission d'investigation judiciaire, la mission de renseignement.

Elle travaille en étroite collaboration avec les principales autres directions de la Police Nationale présentes sur le département : Direction interrégionale de la Police Judiciaire (DIPJ), Direction zonale de la Police aux frontières (DZPAF), Direction zonale des Compagnies Républicaines de Sécurité (DZCRS).

L'entité territoriale de base de la sécurité publique est la circonscription de sécurité publique (C.S.P) qui compte une ou plusieurs communes. Sur le Rhône, il s'agit des CSP de Lyon, Villefranche-sur-Saône et Givors.

Ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7, le commissariat de police constitue la base opérationnelle et administrative des policiers et le lieu d'accueil du public et des victimes. Il est au

plus proche de la population. Il dispose d'agents et d'officiers de police judiciaire qui se consacrent à des missions de prévention ou de répression de la délinquance, constatent les infractions, en identifient leurs auteurs et les mettent à
disposition de la justice.

Dans leurs actions, ils associent l'expertise reconnue des agents de police technique et scientifique. Le département du Rhône a accueilli dès 1910 le premier laboratoire de police scientifique du monde, fondé par Edmond LOCARD. Le Service Central de Police Technique et Scientifique (SCPTS) se situe actuellement à Ecully.

Au sein des commissariats, les Groupes de Sécurité et de Proximité (GSP) et les Brigades Spécialisées de Terrain (BST) complètent l'action des patrouilles de voie publique par des actions visibles et ciblées, en lien avec les problématiques exprimées par la population et ses représentants.
La plateforme numérique de la police nationale, « mon commissariat.fr », joignable 7J/7, 24h sur 24, prolonge le service offert à la population par les implantations immobilières.

Les commissaires de police ou les commandants fonctionnels chefs de commissariats, parce qu'ils ont une connaissance fine des problématiques de délinquance de leurs territoires, sont les interlocuteurs privilégiés des élus auxquels ils apportent des réponses adaptées. La DDSP du Rhône s'attache également à développer une collaboration étroite avec l'ensemble des polices municipales.
Les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) sont la pierre angulaire de la sécurité du quotidien. Ils mènent une démarche de résolution de problèmes. En leur sein, les élus ou les responsables de polices municipales peuvent faire part de leurs préoccupations auxquelles la DDSP du Rhône veillera à apporter une solution adaptée et pragmatique.

La DDSP du Rhône peut aussi s'appuyer sur des unités possédant un haut degré de technicité dans le domaine judiciaire, de la lutte contre la délinquance de voie publique, de la sécurité routière, du maintien de l'ordre ou du renseignement :

- La Sûreté Départementale (SD) en matière judiciaire.

- Le Service d'Ordre Public et de Soutien (SOPS) qui possède notamment 4 unités dédiées à des missions plus spécifiques :

• La Brigade Anti-Criminalité (B.A.C) se consacre à la lutte contre la délinquance. Ses personnels, rigoureusement sélectionnés et entraînés, recherchent les délits et crimes commis en flagrant délit. Leur niveau d'équipement permet également de les projeter sur des interventions à risque (tuerie de masse, individus armés....) ainsi que sur des opérations de maintien de l'ordre pour interpeller les individus causant des troubles (atteintes aux biens ou aux personnes).

• La Compagnie Départementale d'Intervention (CDI) est formée au maintien de l'ordre et participe à la plupart des services d'ordre qui ont lieu sur le ressort de la DDSP : voyages officiels, services d'ordre à l'occasion de grands événements, matches de football....

• La Compagnie de Sécurité Routière (CSR) qui préserve au quotidien les usagers de la route des conducteurs irrespectueux de la réglementation et veille à la faire respecter. Cette unité est un atout précieux sur le département du Rhône, marqué par d'importants flux de circulation.

• Le Service Interdépartemental de Sécurisation des Transports en Commun (SISTC), créé en 2005 est au cœur de la mission de sécurité des mobilités, devenue très prégnante. Présent dans les métros, les bus, les tramways, les T.E.R, sur les pôles multimodaux, ses personnels rayonnent sur les principaux axes de transports collectifs et sécurisent les milliers de personnes qui les empruntent au quotidien.

• Le service du Renseignement Territorial. Le chef de ce service est l'adjoint au directeur départemental, chargé du renseignement.

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Groupement de Gendarmerie Départementale du rhône (GGD)

Placé dans un contexte géopolitique particulier lié par la présence de la Métropole Lyonnaise au sein du département Rhône, le groupement de gendarmerie départementale du Rhône (GGD69), à l'effectif de 1066 militaires d'active et personnels civils ainsi que 520 réservistes, présente un caractère périurbain avec 50% de ses effectifs concentrés autour de Lyon et un aspect plus rural sur le reste du territoire.
L'organisation repose tout d'abord sur un quadrillage s'articulant autour de cinq compagnies de gendarmerie et d'un escadron départemental de sécurité routière. Ce socle est enrichi par la présence d'unités périphériques de soutien ou dédiées à des thématiques à vocation préventive, judiciaire ou de sécurité publique.

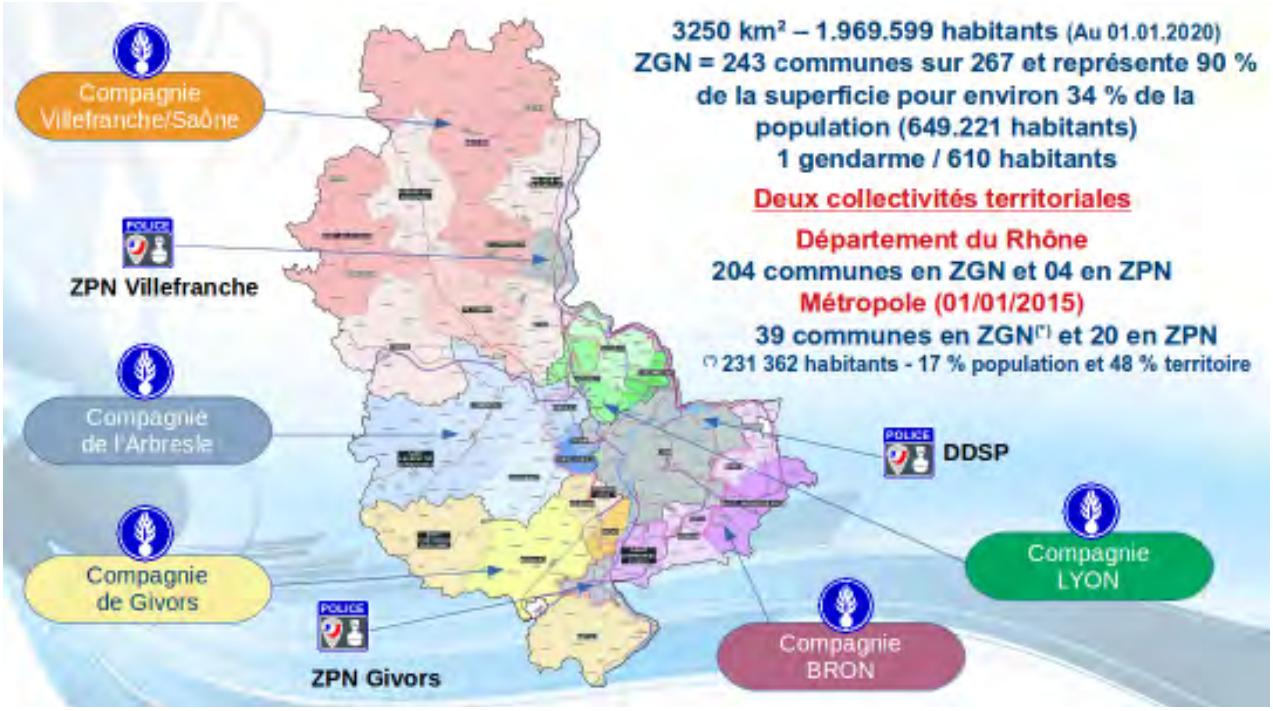

Missions et compétences

Reposant sur une organisation classique valorisée par des unités à forte valeur ajoutée, le GGD69, en raison de ses aspects périurbains et ruraux, du développement de ses bassins de vie et sa densité en matière de vecteurs de communication, reste particulièrement exposé à toutes les formes de délinquance. Les nombreuses zones résidentielles offrent un cadre de vie prisé mais aussi un terrain propice et sensible en matière de cambriolages, essentiellement dans les secteurs urbanisés de la périphérie lyonnaise.

Dans leur zone de compétence, les unités territoriales de gendarmerie ont pour pour mission prioritaire la sécurité des biens et des personnes qui s'inscrit dans un concept de police de proximité.

Chaque unité dispose d'officiers de police judiciaire et de techniciens en police technique et scientifique de proximité qui interviennent dans la constatation des infractions à la Loi pénale puis diligentent les enquêtes afin de permettre l'identification des auteurs des faits et leur présentation à l'autorité judiciaire.

Compétentes en matière de police administrative et environnementale, les unités agissent également dans de multiples domaines sous l'autorité du Préfet.

La sécurité routière reste une mission importante pour la gendarmerie en raison de son maillage couvrant une majeure partie du réseau secondaire. Les unités sont renforcées par un escadron départemental de sécurité routière, composé d'un peloton motorisé (Tarare), de trois brigades motorisées (Brignais, Dardilly, Villefranche/Saône) ainsi qu'un peloton d'autoroute (Villefranche/Saône)..

L'organisation du groupement de gendarmerie, sur un principe de subsidiarité, permet une montée en puissance dans tous les domaines, par l'apport d'unités spécialisées à forte plus-value opérationnelle (unités de police judiciaire, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, équipe cynophile, brigade fluviale, section aérienne, ...).

Le point de contact initial reste l'appel d'urgence H24 via le 17 au centre d'opérations et de renseignement situé au groupement de gendarmerie de Lyon. Les brigades territoriales restent quant à elle l'unité de contact au plus proche de la population.

Le GGD69 a également placé le citoyen et ses représentants au cœur de son offre de sécurité.

Le maillage du GGD69 permet de couvrir l'ensemble du territoire et toutes les unités, au-delà de son commandement local qui constitue l'interlocuteur privilégié, comportent un militaire référent élus pour chaque commune. Les maires bénéficient ainsi d'un correspondant privilégié connaissant précisément les caractéristiques de la commune et en mesure d'apporter des réponses adaptées.
L'important réseau de participation citoyenne, protocole placé sous l'égide du maire (119 communes signataires sur 243 en zone gendarmerie), permet la diffusion de messages d'attention, repris sur les réseaux sociaux du groupement. Ce concept est fondé sur la solidarité du voisinage. Il s'agit de développer chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance selon un protocole élaboré à cet effet entre le Préfet, le Maire et la Gendarmerie.

Dans l'esprit d'un «sur-mesure territorial» laissant la place aux initiatives, des groupes territoriaux de contact (GTC) sont actifs et composés de 21 militaires ayant une appétence plus marquée pour les relations humaines avec pour vocation de s'inscrire dans une action de proximité au sein des territoires (GTC Val de Saône Nord Belleville/Anse, Thizy, Tassin/Francheville, St Genis Laval, Mions, Val de Saône Sud Neuville/Fontaines).

La cellule de prévention technique de la malveillance (CPTM) agit au profit des collectivités territoriales, des entreprises, des commerçants et des particuliers, afin de leur apporter une expertise et des conseils en matière de prévention. Elle peut être sollicitée sans aucun formalisme particulier, notamment en matière de vidéoprotection.

L'apport essentiel des réservistes opérationnels, volontaires issus de la société civile (détachement appui territorial et brigade des transports notamment), permet un renforcement de l'empreinte au sol et la sécurisation des différents vecteurs. Ils travaillent principalement en renfort des unités territoriales pour des missions de sécurité publique, une capacité de plus de 500 réservistes est offerte.

La transformation numérique, levier d'efficacité et de lien avec la population est enfin fortement présente. Le numérique et les réseaux sociaux sont utilisés comme vecteurs de proximité et de prévention.

En complément des unités du groupement, la brigade numérique, plateforme basée à Rennes et composée de gendarmes avec une compétence nationale, est joignable 365/365j et H24. Elle offre une qualité de service et d'écoute à tous les citoyens avec une mission d'accueil, de renseignement et d'orientation vers les unités (www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Les réseaux sociaux : Des actions quotidiennes de sensibilisation sont réalisées.
Les messages qui y sont postés peuvent concerner des informations instantanées (accidents ayant un impact sur la viabilité d'un axe) ou des messages de prévention adaptés à toutes les thématiques. En 2020, la communauté de « followers » du groupement du Rhône enregistre plus de 61.000 abonnés et 6.400 sur Twitter.

Le publipostage auprès des élus du département : Le commandant de groupement a mis en place un système de communication par courrier (publipostage) qui permet de s'adresser, régulièrement et directement, aux élus de la zone gendarmerie aux fins de présenter les projets en cours.

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie de Secours (SDMIS)

Le SDMIS est un établissement public administratif qui assure ses missions au profit de 2 collectivités territoriales, le département du Rhône et la métropole de Lyon, dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Il relève à la fois de l'autorité de la présidente de son conseil d'administration pour la gestion administrative et financière, et de l'autorité du préfet et du maire pour les missions opérationnelles.

Pour répondre aux plus de 530 000 appels au centre de traitement de l'alerte via le n°18 ou le n°112 donnant lieu en 2019 à près de 114 000 opérations de secours effectuées depuis ses 101 casernes, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) s'appuie sur 1 260 sapeurs-pompiers professionnels, 5 000 sapeurs-pompiers volontaires et 350 personnels administratifs et techniques.

Il soutient, dynamise et appuie les 42 sections qui prennent en charge près de 1250 jeunes sapeurs-pompiers. Il détient près de 1 000 véhicules opérationnels.

Le SDMIS : une structure unique en France

Le service départemental d'incendie et de secours du Rhône a été transformé en service départemental-métropolitain d'incendie et de secours le 1er janvier 2015 par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

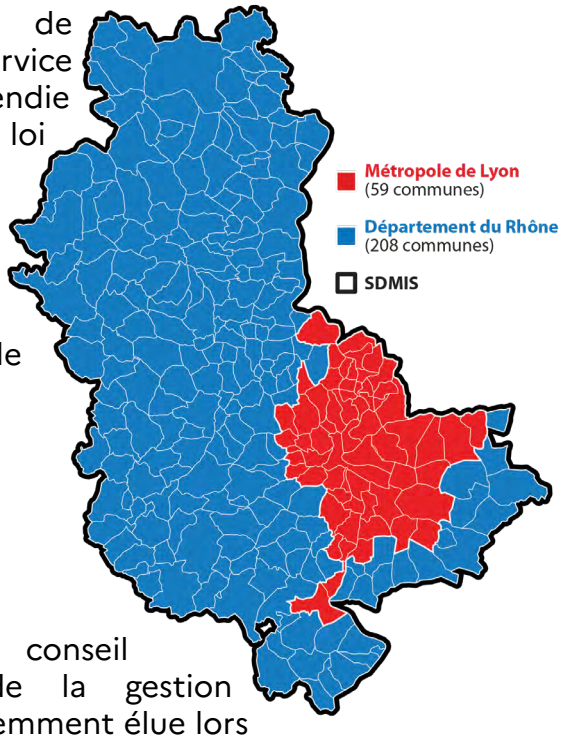

Le SDMIS assure ses missions sur le territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon :

Le SDMIS : une gouvernance partagée.

Le SDMIS relève d'une double autorité :

- Celle de la présidente du conseil d'administration responsable de la gestion administrative et financière et récemment élue lors de l'installation du conseil d'administration renouvelé après les élections municipales et métropolitaines de 2020.
- Celle du préfet responsable de la dimension opérationnelle relevant de l'État.

Le conseil d'administration du SDMIS.

Il est composé de 22 membres siégeant avec voix délibérative :

- 14 élus représentant la métropole de Lyon,
- 3 élus représentant le département du Rhône,
- 5 élus représentant les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département du Rhône (hors métropole de Lyon).

Financement du SDMIS :

Les contributions financières des collectivités territoriales sont l'essentiel des ressources du SDMIS : la part de la métropole de Lyon représente 80% du montant total de ces contributions et la part du départementdu Rhône et des communes et EPCI du département du Rhône en représente 20%.

Les relations financières entre d'une part le SDMIS et, d'autre part, la métropole de Lyon et le département du Rhône, font l'objet de conventions pluriannuelles.

Missions et compétences du quotidien à l'exceptionnel

Le schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR)

a été arrêté le 9 octobre 2017 par le Préfet du Rhône après avis du conseil départemental, du conseil de métropole et avis conforme du conseil d'administration du SDMIS.

Défini en cohérence avec le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets des menaces (CoTRRiM), il dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours sur le territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon et détermine les objectifs de couverture de ces risques.

3 thématiques sont identifiées :

- Risques courants (secours à personnes, accidents de la circulation, incendies et opérations diverses),
- Risques complexes (risques technologiques, risques sociétaux, risques liés aux bâtiments, risques naturels et risques sanitaires),
- Risques et effets potentiels des menaces (attentat conventionnel multi sites, attentats NRBC-E, actes de malveillance).

La prévention :

le SDMIS apporte son expertise, ses savoirs et ses conseils dans l'exercice du pouvoir de police spéciale en matière de sécurité incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH).

Il exerce notamment dans le cadre des commissions de sécurité, qu'il s'agisse de la sous-commission départementale de sécurité (ERP/IGH) ou de la commission communale de sécurité de la ville de Lyon.

En 2019, le SDMIS a préparé l'étude par ces commissions de 4 193 dossiers et encadré 2 000 visites tandis que le territoire départemental compte 5 258 ERP, dont 254 de 1ère catégorie et 17 IGH.

La prévision :

elle a pour objet d'appréhender les risques pour apporter un maximum d'informations aux services de secours appelés

à intervenir sur un sinistre.

Elle prépare la pertinence de la décision, anticipe pour gagner du temps dans l'organisation et la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation.

Le SDMIS veille à s'inscrire dans une démarche cohérente avec les maires qui alertent et informent les populations, appuient les services d'urgence, soutiennent les populations et informent les autorités. Dans ce cadre le SDMIS, notamment, les conseille et, le cas échéant, les assiste à propos des plans communaux de sauvegarde (PCS) et de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) :

le Préfet du Rhône a retenu une organisation commune et coordonnée entre le SDMIS et le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) qui se partagent la responsabilité de l'élaboration et du suivi de 76 plans ORSEC. Parmi les 45 plans ORSEC plus spécifiquement pris en charge par le SDMIS, on peut notamment relever le plan ORSEC Secours à de nombreuses victimes dit NOVI mettant en œuvre l'organisation interservices capable de faire face à de nombreuses victimes.

Les opérations de secours :

le SDMIS assure ses missions au profit de près de 1 845 000 habitants sur le territoire de deux collectivités territoriales : la métropole de Lyon (59 communes) et le département du Rhône (208 communes). Les maires reçoivent un bulletin d'information quotidien récapitulatif concernant l'activité du SDMIS sur leur commune. Le traitement de l'alerte et la gestion opérationnelle reposent sur le centre de traitement de l'alerte (CTA) qui reçoit près de 1 450 appels par jour et sur le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) qui anticipe le déploiement des moyens et i forme les autorités de l'évolution de la situation.

La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou Préfet) et le commandement des opérations de secours est exercé par le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ou son représentant.

PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST
Liberté
Égalité
Fraternité

L'État-Major Interministériel de Zone (EMIZ)

Implanté à proximité immédiate de la Préfecture (17, rue Rabelais, aux côtés du SDMIS), l'EMIZ exerce sa compétence sur les 12 départements de la zone de défense et de sécurité sud-est (Auvergne-Rhône-Alpes). Il est composé de 22 agents relevant de 7 statuts ministériels différents.

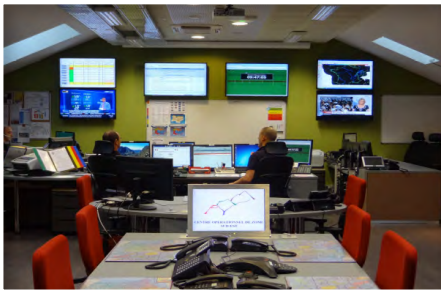

Missions et compétences

Le Préfet de Zone de Défense et de Sécurité (7 zones en métropole), Mr Pascal MAILHOS (également Préfet de Région et Préfet du Rhône), dispose de l'EMIZ pour, en liaison avec les préfets de département, préparer et mettre en œuvre les mesures concourant à la sécurité nationale, notamment en matière de sécurité civile et de gestion de crise.

L'EMIZ intervient donc, sous l'autorité directe du Préfet Délégué à la Défense et à la Sécurité, Mr Thierry SUQUET, dans des domaines de compétences très variés :

- Sécurité Civile : lien avec les Préfectures et les SDIS ; planification, exercices et entrainements ; gestion des moyens aériens et de déminage ; relations transfrontalières avec l'Italie et la Suisse, etc.

- Sécurité Economique : Secteurs d'activité et points d'importance vitale, veille économique en situation de crise…)

- Sécurité Intérieure : Dialogue civilo-militaire (opérations « Sentinelle » et « Résilience »)

- Circulation routière : anticipation et gestion des crises routières (Plan intempéries Auvergne-Rhône-Alpes pour les autoroutes et le réseau national, Plan de Franchissement Alpin, Mesures PALOMAR de gestion de trafic, etc.).

Il dispose pour la gestion des crises d'un Centre Opérationnel Zonal (COZ), armé 24h/24, chargé de la coordination opérationnelle, de la gestion des renforts zonaux et nationaux, de la remontée d'informations vers les autorités nationales, de la synthèse et la cohérence de la communication de crise, etc.

LES SERVICES TERRITORIAUX

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Direction Départementale des Territoires (DDT)

La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône, service interministériel déconcentré de l'État, regroupe 284 agents répartis dans dix services.

Missions et compétences

La DDT est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires et à ce titre, elle porte l'ambition de

- Promouvoir le développement durable ;
- Connaître et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux ;
- Mettre en oeuvre les politiques agricoles et développer des filières alimentaires de qualité ;
- Mettre en oeuvre les politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de construction, d'accessibilité, de transport, de déplacement d'éducation et de sécurité routière et fluviale ;
- Prévenir les risques naturels et technologiques, les pollutions et les nuisances ;
- Protéger les milieux naturels, gérer la faune et la flore sauvages.

Dans le cadre des politiques publiques qu'elle porte, les missions de la DDT sont de :

- protéger : des crises (agriculture,...), des risques (naturels, technologiques,...), ...
- accompagner/conseiller : en amont des procédures (pour les sécuriser), les appels à projets pour les plans/projets/programmes (et dans le cadre notamment de l'agence nationale pour la cohésion des territoires)
- faire respecter les lois (volet régalien) et porter les politiques publiques. Par exemple, la DDT réalise un ensemble de contrôles régaliens et de missions de police notamment en matière environnementale, collectivités, ...) de la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise.
- le suivi en lien avec la direction départementale des territoires (DDT) des 11 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) du département du Rhône élaborés autour des sites industriels seveso existant en vue de réglementer l'urbanisation future et de gérer celle existante à la date d'approbation du plan.

La DDT a vocation à être, en coordination avec les sous-préfets, l'interlocuteur privilégié des collectivités locales, des porteurs de projets et des acteurs locaux qu'elle accompagne dans ses domaines de compétence. Des portes d'entrée sont facilitées avec les services territoriaux.

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de la Protection des Populations - DDPP

Missions et compétences

La DDPP est chargée, par ses actions de contrôle, d'inspection et d'enquête, d'assurer la protection économique, la sécurité du consommateur ainsi que la qualité de son alimentation à tous les stades de la filière.
Elle participe à la régulation des marchés et des relations commerciales, à la protection de l'environnement, au bon état sanitaire des élevages du département ainsi qu'au respect de la protection animale.
Elle gère les alertes relatives à la sécurité des produits de consommation, des services, des produits alimentaires et des maladies animales.
Elle assure le guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement et procède à l'inspections des ICPE dans le secteur agricole et agro-alimentaire ainsi qu'à l'inspection des établissements détenteurs de faune sauvage captive et gestion des dossiers d'autorisation d'ouverture et de certificats de capacité des détenteurs d'animaux.
La DDPP contribue par ailleurs au développement économique des entreprises et des élevages à l'international en délivrant des attestations et des certificats export relatifs à la conformité de produits alimentaires et non alimentaires commercialisés hors de France ainsi qu'aux mouvements d'animaux vivants.

Au regard des missions qui concernent le plus les compétences des maires / EPCI / métropole, il est à signaler :

En matière d'environnement :

- le guichet unique pour les procédures relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : réception des dossiers transmis par les exploitants, transmission pour instruction ou attribution aux inspections des installations classées concernées, organisation et suivi des procédures administratives, réception des réclamations concernant des ICPE ;
- le secrétariat du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques ;

En matière de commande publique :

Le rôle de veille concurrentielle qui consiste à observer les comportements économiques des entreprises sur des marchés publics notamment ceux qui :

- nuisent à la mise en concurrence réalisée par les collectivités locales ou les établissements publics,
- génèrent un niveau de prix artificiel qui ne permet pas de garantir la bonne utilisation des deniers publics.
- la récurrence de certaines anomalies comme l'omission de la fourniture de l'acte d'engagement, l'élimination d'entreprises ou d'offres non conformes ou incomplètes, en raison de prix anormalement bas, de prix similaires ou d'absence de chiffrage de certaines prestations, les lettres d'excuses pour non-présentation d'offres, etc. peut être portée à la connaissance de la DDPP, et après analyse, constituer un indice de pratique anticoncurrentielle.

En matière deprotection économique des consommateurs :

Certains organismes sous l'autorité du maire sont contrôlés par les agents de la DDPP au titre de la protection économique du consommateur. C'est le cas notamment des crèches et EHPAD publics gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont le maire est le président du conseil d'administration. Les agents de la DDPP vérifient entre autres la régularité des contrats et l'information du consommateur sur les tarifs.

En matière de santé et de protection animale :

- les enjeux en la matière sont importants au regard des risques pour la santé (ex. rage) et des pouvoirs et obligations des maires.

A noter par exemple que les communes ont obligation de disposer d'une fourrière animale pour accueillir les chiens et chats errants ou en état de divagation (L221-4 CRPM).

Le maire prend toutes dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté ainsi que de tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation en dehors des heures et des jours ouvrés de la fourrière ou de la structure qu'il a désignée comme lieu de dépôt. Il peut passer des conventions avec des cabinets vétérinaires pour assurer la prise en charge de ces animaux ainsi que rechercher et contacter leur propriétaire lorsque l'animal est identifié.

Le maire délivre également le permis de détention pour les chiens mentionnés à l'article L. 211-12 du CRPM.

En matière de sécurité alimentaire :

Pour les collectivités qui disposent d'un service communal d'hygiène, une coordination des contrôles des établissements de bouche est à rechercher.
Des relations concernent également la restauration collective.
Les mesures de police administrative de fermeture d'établissements pour des raisons de sécurité alimentaire sont portées à la connaissance des maires.
Pour les différents domaines en lien avec les missions de la DDPP, l'annexe 2 de la circulaire du garde des sceaux du 29 juin 2020 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique aborde les attributions des maires et polices municipales en matière de police judiciaire http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/06/cir_45008.pdf

PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST
Liberté
Égalité
Fraternité

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) est créée depuis le 1er avril 2021, sous l'égide du Préfet de département. Direction interministérielle, elle résulte de la fusion de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et l'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Elle regroupe 220 agents issus de plusieurs ministères :

- **Solidarités et de la santé,**
- **Intérieur,**
- **Travail, Emploi et Insertion,**
- **Transition Ecologique**

Missions et compétences

Elle regroupe 5 pôles, répartis sur les missions suivantes :

- Un pôle travail : accueil, renseignement travail/emploi, dialogue social et inspection du travail ;
- Un pôle économie, entreprise, emploi et insertion professionnelle : apprentissage, titres professionnels, politique du handicap, insertion par l'activité économique, accompagnement des mutations économiques regroupant les plans sociaux et l'activité partielle ;
- Un pôle logement et équité territoriale : droit au logement opposable, prévention des expulsions locatives, conciliation entre propriétaires et locataires, supervision de l'attribution des logements sociaux, gestions des contingents de logements préfectoraux ;
- Un pôle hébergement et inclusion sociale : hébergement d'urgence ou d'insertion, aide alimentaire, insertion sociale, campements, squats. Protection des personnes vulnérables : majeurs protégés, conseil de famille (pupilles), commission de réforme ;
- Un pôle partenariats et égalité des chances : politique de la ville et suivi des politiques concourant à l'égalité des chances, suivi des outils de contractualisation avec les partenaires (collectivités, associations, administrations) : plan de relance, plan pauvreté, politiques partenariales en matière de logement et d'hébergement.

LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE RHÔNE

© Cabinet du Préfet

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DU RHÔNE

18 Rue Bonnel
69003 Lyon
Tél : 04-72-61-60-60
www.rhone.gouv.fr